



Strasbourg, le 20 mai 2016

CODEXTER (2016) 13

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

RAPPORT ABREGÉ LISTE DE POINTS EXAMINÉS ET DÉCISIONS PRISES

30^e réunion plénière

Strasbourg (France), 19-20 mai 2016

Secretariat of the Counter-Terrorism Division
Information Society and Action against Crime Directorate, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), réuni à Strasbourg les 19 et 20 mai 2016, sous la présidence de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce), a décidé de :

1. Ouverture de la réunion

- Prendre note des observations liminaires de M. Philippe BOILLAT, Directeur général, DG I, notamment sur le travail important réalisé par le CODEXTER et ses activités à venir. M. BOILLAT a souligné que la mise en place de points de contact nationaux, disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, assurera l'échange rapide de toutes les informations de police pertinentes concernant les personnes qui voyagent à l'étranger à des fins de terrorisme et que cela renforcera considérablement la coopération internationale. M BOILLAT a également salué le travail du Comité dans le domaine du terrorisme et Internet et sa disponibilité à examiner la possibilité de coopérer avec les grandes entreprises d'Internet pour renforcer l'action du Conseil de l'Europe contre le terrorisme.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Examiner et adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président et du Secrétariat

- prendre note des informations données par le Président, M. Alexander STAVROPOULOS, notamment sur les résultats de la 7^e réunion du Bureau et par M. Carlo CHIAROMONTE, Secrétaire du CODEXTER, sur les décisions liées aux travaux du CODEXTER adoptées par les ministres lors de la session ministérielle qui s'est tenue la veille à Sofia ;
- prendre note des informations données par M.CHIAROMONTE concernant l'élaboration d'une nouvelle convention sur les infractions visant les biens culturels ;
- prendre note des informations données par le Secrétariat sur le débat thématique du Comité des Ministres intitulé « Augmentation de l'extrémisme, de la radicalisation et de la xénophobie dans la lutte contre le terrorisme : construire des sociétés inclusives comme remède / La nécessité d'une action collective » qui s'est tenu le 15 mars 2016, en particulier de la proposition de l'ambassadeur norvégien d'échanger les informations sur les plans d'action nationaux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
- inviter les Etats membres à publier, s'ils le souhaitent, leurs plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme sur le site web du CODEXTER, par exemple à côté des profils nationaux, et charger le Secrétariat de mettre en œuvre cette décision ;
- prendre note des informations données par M. Jan KLEIJSEN, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, concernant la participation du Conseil de l'Europe à la Conférence sur la lutte contre le terrorisme dans l'espace OSCE qui se tiendra à Berlin, du 31 mai au 1^{er} juin, sur le thème « Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (VERLT) » et en particulier, de l'appel à prendre une part active à la manifestation qu'organisera le Conseil de l'Europe en marge de la conférence, sur le réseau de contacts 24/7 des Combattants Terroristes Etrangers.

4. Echange de vues avec M. Jean-Paul LABORDE, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif de la Direction exécutive de la lutte contre le terrorisme, ONU.

- souhaiter une cordiale bienvenue à M. Jean-Paul LABORDE et le remercier de sa présence à cette réunion du CODEXTER ;
- prendre note des remarques de M. LABORDE, qui a souligné notamment qu'une coopération internationale efficace sur l'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme exige une confiance mutuelle entre les Etats et s'est félicité en conséquence de la décision du Comité des Ministres, réuni au niveau ministériel à Sofia le 18 mai 2016, de demander la désignation dans les meilleurs délais de correspondants 24/7 pour faciliter l'échange – en temps voulu – d'informations en attendant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme (STCE n° 217). M. LABORDE a souligné en outre que Daesh finançait ses activités principalement par le trafic de pétrole, mais que le groupe terroriste est de plus en plus en train de se tourner vers d'autres sources de financement, dont la traite de femmes et le trafic de drogue. Il a aussi souligné qu'une coopération plus étroite et un dialogue plus suivi entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé est nécessaire pour faire échec aux activités de Daesh sur l'Internet et les plateformes des médias sociaux;
- exprimer son soutien à l'excellent travail accompli par la Direction exécutive de la lutte contre le terrorisme de l'ONU et les diverses agences de l'ONU en vue d'aider les Etats à prévenir et supprimer le terrorisme dans le monde ;
- reconnaître et souligner la nécessité de continuer à coopérer étroitement et à assurer la coordination entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation conduisant au terrorisme en Europe et au-delà.

5. Travaux et activités futures du CODEXTER

- examiner le Plan d'action du Conseil de l'Europe contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme ;
- prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action ;
- informer le Comité des Ministres que le CODEXTER, outre l'exécution des tâches que lui confère spécifiquement le Plan d'action, est disposé à s'impliquer dans les volets plus généraux des activités de lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe en sa capacité de Comité directeur chargé des questions liées à la lutte contre le terrorisme ;
- charger le Secrétariat d'étudier la possibilité de tenir des réunions jointes avec les bureaux d'autres comités pertinents du Conseil de l'Europe engagés dans divers aspects de la lutte contre le terrorisme ;
- traiter les activités prioritaires pour 2016-2017 (approuvées lors de la 29^e réunion plénière du Comité) dans l'ordre suivant : 30^e réunion plénière (2016) : Terrorisme et Internet ; 31^e réunion plénière (2016) : Les liens entre le terrorisme et le crime organisé ; 32^e réunion plénière (2017) : L'application du droit international humanitaire et du droit pénal international en ce qui concerne les actes de terrorisme perpétrés dans le contexte d'un conflit armé ; 33^e réunion plénière (2017) : La définition du terrorisme.

6. Les terroristes agissant seuls

- examiner et d'adopter, tels que modifié, le mandat du Comité de rédaction d'un projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les terroristes agissant seuls (voir annexe) ;

- inclure les délégations d'Autriche, de Belgique, de Grèce, de Hongrie, d'Italie, de Roumanie et de la Fédération de Russie en tant que membres du Comité de rédaction
- prendre note de l'intérêt exprimé par la Bosnie-Herzégovine et Slovénie à être membres du Comité de rédaction et inviter les Etats membres susmentionnés et tout autre Etat membre qui le souhaiterait mais ne l'a pas encore fait, à confirmer au Secrétariat leur volonté de faire partie du Comité de rédaction, avant le lundi 20 juin 2016.

7. Amendements à la Recommandation relative aux techniques spéciales d'enquête

- prendre note des informations présentées par le Président du Groupe de rédaction sur les techniques spéciales d'enquête, M. Nicola PIACENTE (Italie), concernant l'état d'avancement de la révision de la Recommandation Rec(2005) 10 relative aux techniques spéciales d'enquête ;
- noter que le projet de recommandation amendé sera présenté au Comité pour finalisation lors de la 31^e réunion plénière ;
- charger le Secrétariat de soumettre le projet de recommandation amendé au CDPC pour avis après la deuxième réunion du Groupe de rédaction sur les techniques spéciales d'enquête.

8. Terrorisme et Internet

- souhaiter la bienvenue à M. Silvano SCHLICKMANN (Interpol) et à M. Eirik TRØNNES HANSEN (Norvège), prendre note de leurs présentations sur le thème « Terrorisme et Internet » et les remercier de leurs importantes contributions aux délibérations du Comité ;
- examiner et tenir un échange de vues sur le document de réflexion sur le thème « Terrorisme et Internet » et les conclusions des propositions qui y sont énoncées ;
- continuer de suivre de près le thème « Terrorisme et Internet » pour traiter également la question dans l'analyse d'autres développements, tels que les combattants terroristes étrangers, la formation des terroristes, le financement du terrorisme et les terroristes agissant seuls ;
- charger le Secrétariat d'examiner la faisabilité de la mise en place d'un forum dans le cadre du Conseil de l'Europe pour les gouvernements et les grandes entreprises de l'Internet qu'intéressent les problèmes liés au détournement de l'Internet à des fins terroristes, en particulier la radicalisation et le recrutement en ligne, ainsi que l'offre d'une formation en ligne au terrorisme et de faire rapport au Comité à la 31^e réunion plénière et se concerter avec d'autres organisations, ainsi qu'avec les comités compétents du Conseil de l'Europe pour exploiter des synergies et prévenir d'éventuels chevauchements.

9. Evaluation des instruments juridiques du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

- prendre note des deux documents établis par le Secrétariat sur les sujets suivants : « Droit international humanitaire et droit pénal international » et « Définition du terrorisme » respectivement ;
- invite le Secrétariat à fournir des informations plus détaillées lors d'une de ses prochaines réunions.

10. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé

- prendre note du document préparé par le Secrétariat au sujet des « liens entre terrorisme et crime organisé » et tenir un échange de vues sur le sujet ;
- prendre note des informations fournies par le Secrétariat, et notamment du fait que deux experts universitaires ont été désignés pour préparer un rapport sur cette question, qui donnera une vue d'ensemble du problème, analysera le cadre juridique international et proposera un catalogue de mesures éventuelles ;
- noter qu'un rapport préliminaire sera rédigé par les experts universitaires pour servir de base aux délibérations du Comité sur le sujet lors de sa 31^e réunion plénière. Le rapport final sera prêt en avril 2017 ;
- approuver la proposition du Secrétariat d'organiser en 2017 une conférence faisant suite à la Conférence Malaga (2014), au cours de laquelle le rapport final sera présenté.

11. Le réseau de points de contact 24/7 du CdE sur les combattants terroristes étrangers

- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur la mise en place du réseau de points de contacts disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour échanger des informations policières sur les « combattants terroristes étrangers », comme le prévoit l'article 7 du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217) ;
- prendre note de l'appel lancé par le Comité des Ministres (durant la session ministérielle à Sofia, Bulgarie, le 18 mai 2016) en vue d'accélérer la mise en place de ce réseau ;
- prendre note de l'invitation du Secrétariat adressée aux Etats membres et à l'Union européenne à désigner des points de contacts et à permettre l'activation du réseau permanent avant l'entrée en vigueur formelle du Protocole additionnel ;
- prendre note des informations fournies par le Secrétariat, qui a l'intention d'organiser une première réunion des points de contact dès que possible afin qu'ils puissent se familiariser avec le réseau et discuter des modalités de son fonctionnement.

12. Suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)

- prendre note des informations communiquées par M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne), président du Groupe des Parties, au sujet de la 10^e réunion du Groupe des Parties (Strasbourg, 18 mai 2016) et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 13 de la Convention ;
- prendre note du Résumé du rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 13 « Protection, dédommagement et aide aux victimes du terrorisme » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- prendre note des informations fournies par M. KAPPELMANN et le Secrétariat sur les futurs travaux du Groupe des Parties et la possibilité de remplacer ce dernier par une structure plus formalisée, comme le prévoit la Convention ;
- revenir sur la question de l'avenir du Groupe des Parties lors de la 31^e réunion plénière du Comité ;
- prendre note de la présentation exhaustive de Mme Paloma PEREZ CORTIJO (Espagne) sur « l'engagement des victimes dans l'anti-terrorisme ».

13. Radicalisation en prison

- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur les « Lignes directrices du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » et le projet de guide du Conseil de l'Europe à l'usage des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.

14. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- examiner et approuver, en vue de leur publication sur le site internet du CODEXTER, les mises à jour des profils nationaux soumises par la Croatie et la France ;
- appeler tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leur profil national ou sa mise à jour et à informer le Secrétariat s'ils souhaitent soumettre un nouveau profil avant le 20 juin 2016 ;
- inviter les Etats membres à indiquer au Secrétariat si leur profil est encore valide.

15. Echange d'informations avec la présidence de l'UE (Pays-Bas) concernant le projet de directive sur le terrorisme

- prendre note des informations communiquées par M^{me} Lucia LING KET ON (Pays-Bas), qui représente la présidence de l'UE, sur l'état d'avancement des négociations concernant la nouvelle directive sur le terrorisme ;
- prendre note des informations fournies par la présidence de l'UE au sujet d'un nouveau rapport sur le phénomène des combattants étrangers dans l'UE : http://icct.nl/wp-content/uploads/2016/03/ICCT-Report_Foreign-Fighters-Phenomenon-in-the-EU_1-April-2016_including-AnnexesLinks.pdf .

16. Echange d'informations avec M. Matthias Kloth, Secrétaire exécutif de MONEYVAL

- prendre note des informations communiquées par M. Matthias KLOTH sur les travaux de MONEYVAL en matière de financement du terrorisme et organiser un échange de vues avec lui sur cette question ;
- continuer à suivre étroitement le sujet du financement du terrorisme et garder ce point dans l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

17. Elections

- d'élire M. Daniil MOKIN (Fédération de Russie) membre du Bureau pour remplacer M. Mats BENESTAD (Norvège) ;
- d'élire M^{me} Lucia LING KET ON (Pays-Bas) vice-président du CODEXTER ;
- de remercier M. BENESTAD pour son excellent travail au Comité et au Bureau et de le féliciter pour sa nouvelle affectation.

18. Présentation du nouveau site internet du CODEXTER et de la base de données sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les mesures antiterroristes

- prendre note de la présentation du Secrétariat concernant le nouveau site internet du CODEXTER ;
- prendre note de la présentation du Secrétariat concernant la base de données sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait aux mesures antiterroristes. La base deviendra pleinement opérationnelle dans les mois à venir, au fur et à mesure que les dernières affaires y seront intégrées.

19. Informations de la rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes

- prendre note des informations fournies par la rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes, M^{me} Tanja KIKEREKOVA (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »), qui a annoncé qu'elle allait préparer, en coopération avec le Secrétariat, un document d'information sur les rôles des femmes au sein de Daesh pour la 31^e réunion plénière.

20. Date et lieu de la 31^e réunion plénière du CODEXTER

- tenir la 31^e réunion plénière du Comité à Strasbourg les 16 et 17 novembre 2016.

21. Adoption du rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises

- d'adopter le rapport abrégé et la liste des points examinés et des décisions prises.

Annexe 1

MANDAT**COMITÉ DE RÉDACTION D'UN PROJET DE RECOMMANDATION DU
COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES SUR LES TERRORISTES
AGISSANT SEULS**

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER),

Eu égard au Plan d'action du Conseil de l'Europe « Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme » adopté par le Comité des Ministres le 19 mai 2015 ;

Eu égard à son Mandat pour 2016 – 2017, en particulier les points (ii) et (v) des « Tâches spécifiques » contenus dans ce document ;

Eu égard à la Résolution Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, en particulier son article 14 ;

Décide :

De nommer un comité de rédaction composé de membres du CODEXTER ;

De charger le comité de rédaction de préparer un projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les terroristes agissant de manière isolée ;

Le comité de rédaction s'assurera que le projet de recommandation porte, en particulier, sur les questions suivantes :

- a) la détection et la prévention précoces des attaques menées par des terroristes agissant de manière isolée;
- b) la prévention de la radicalisation conduisant au terrorisme, en particulier sur internet, y compris sur les médias sociaux en ligne ;
- c) la coopération internationale concernant les enquêtes et les poursuites pénales contre les terroristes agissant de manière isolée;
- d) toute autre question qu'il jugera importante pour la prévention ou les enquêtes pénales concernant les terroristes agissant de manière isolée.

Le comité de rédaction pourra avoir recours à un ou plusieurs consultants dans les limites des dotations budgétaires du CODEXTER.

Les comités directeurs du Conseil de l'Europe cités ci-après sont invités à nommer chacun un représentant pour participer aux travaux du comité de rédaction, à leurs propres frais :

- Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) ;
- Le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) ;
- Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH).

Les organisations intergouvernementales et supranationales et les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe et du CODEXTER peuvent aussi nommer des représentants pour participer aux travaux du comité de rédaction à leurs propres frais.

Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) peut aussi nommer un représentant pour participer aux travaux du comité de rédaction à ses propres frais.

Le comité de rédaction devra accomplir ses tâches lors d'un maximum de trois réunions de deux journées chacune.

Le comité de rédaction rendra compte de l'avancement de ses travaux au Bureau du CODEXTER et au CODEXTER lui-même et, le cas échéant, demandera et/ou recevra des instructions du Bureau et du CODEXTER concernant la réalisation des tâches énoncées dans la présente décision.

Au terme de ses travaux, le comité de rédaction soumettra au CODEXTER un projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres, pour finalisation par ce Comité directeur.